

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Sous-direction des pathologies et de la santé
Bureau maladies infectieuses et politique vaccinale

**DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE
L'ORGANISATION DES SOINS**

Sous-Direction de la Qualité et du Fonctionnement des
établissements de santé

Bureau qualité et sécurité des soins en établissements de
santé

Cellule infections nosocomiales

Paris, le 27 novembre 2003

Le Directeur général de la santé

Le Directeur de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE
REGION

Directions régionales des affaires sanitaires et
sociales

(pour information)

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
AGENCES REGIONALES DE L'HOSPITALISATION

(pour information)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE
DEPARTEMENT

Directions départementales des affaires sanitaires
et sociales

(pour attribution)

OBJET : Lettre circulaire diffusant une résolution du Comité technique national des infections nosocomiales (CTIN) sur la surveillance des infections nosocomiales

Vous trouverez ci-joint en annexe la résolution du CTIN adoptée le 2 juillet 2003 sur la surveillance des infections nosocomiales.

Cette résolution a pour objectifs de faire valoir l'importance de la surveillance des infections du site opératoire et inciter les établissements de santé à la mettre en place.

Vous voudrez bien la diffuser à tous les directeurs des établissements de santé publics et privés de votre département, en leur demandant de la transmettre aux présidents des commissions médicales d'établissement, des conférences médicales, aux présidents des comités de lutte contre les infections nosocomiales, aux équipes opérationnelles d'hygiène ainsi qu'à tous les services et professionnels concernés.

Le Directeur général de la santé

Professeur William Dab

Le Directeur de l'hospitalisation et
de l'organisation des soins

Edouard Couty